

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'EU

## DECISION

N°2024/131/DEC/8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant la nécessité de passer un contrat de cession avec la compagnie Mobilo-lyricus – 183, Route de Quievrecourt – 76270 Bully – pour une représentation du spectacle « *La Bohème* », prévue le samedi 8 juin 2024 à 20h00 place Béthencourt à Saint-Martin-le-Gaillard.

### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** – Un contrat de cession est signé avec la compagnie Mobilo-lyricus – 183, Route de Quievrecourt – 76270 Bully – pour une représentation du spectacle « *La Bohème* », prévue le samedi 8 juin 2024 à 20h00 place Béthencourt à Saint-Martin-le-Gaillard.

**Article 2** – Le montant de la cession s'élève à **3500 € net de taxes**.

Le Théâtre du Château prendra en charge également:

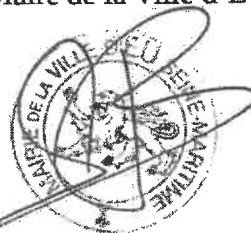
- Les frais de transport de l'équipe artistique et du décor à hauteur de 500 €
- Les frais de repas pour 8 personnes sur la période d'accueil.
- Les droits des auteurs (SACD/Sacem)

*Le paiement sera effectué par mandat administratif sous un délai de 30 jours à réception de la facture.*

**Article 3** – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le 30 avril deux-mille-vingt-quatre.

Michel BARBIER  
Le Maire de la Ville d'EU,



Mairie d'Eu  
Tél : 02.35.86.44.00  
Mail : news@ville-eu.fr

